



Interagir avec les apprenants par vidéoconférence

La vidéoconférence ajoute une nouvelle dimension à la manière dont nous interagissons avec les autres.

Utilisée de façon judicieuse, elle peut aussi fournir un outil précieux qui permet d'adapter les modalités d'enseignement selon les circonstances. La vidéoconférence peut enrichir l'apprentissage des élèves et renforcer leur participation tout en contribuant à leur bonne santé mentale, surtout quand ils sont isolés de leurs camarades de classe, de leurs amis et de certains membres de leur famille.

Elle peut offrir aux élèves différentes possibilités d'apprentissage, notamment aux élèves ayant des besoins particuliers.

Cependant, les progrès en matière de technologie de la vidéoconférence signifient aussi un niveau accru de responsabilités.

Ce moyen de communication soulève des questions concernant la technologie, la sécurité, la protection des renseignements personnels, la confidentialité et le consentement.

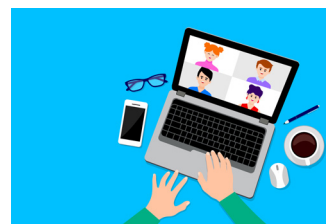
Certaines des plateformes de vidéoconférence les plus populaires n'ont pas été créées à des fins pédagogiques. Les pirates informatiques réussissent à s'introduire dans les séances et à voler de l'information, ce qui constitue une source d'inquiétude pour la vie privée des élèves et la sécurité de l'information comme les enregistrements sur vidéo.

Les points suivants ont pour objectif de vous aider à porter un jugement professionnel afin de mitiger les risques et de créer en toute sécurité votre propre espace d'apprentissage virtuel.

N'oubliez pas que nous traversons cette crise ensemble. Chacun apprend à son rythme. Faites preuve de patience avec vous-même et avec la technologie – et ne vous laissez pas abattre par les défis techniques que vous devrez surmonter en cours de route.



Communiquer avec les élèves, les parents, les tutrices et tuteurs



1. Suivez les politiques et les conseils que votre employeur, le ministère de l'Éducation et l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario vous offrent, et consultez leurs ressources.
 - Utilisez la technologie et les plateformes numériques approuvées par votre employeur.
 - Familiarisez-vous avec chaque plateforme et ses lignes directrices afin d'assurer la confidentialité et la protection des renseignements personnels.
 - Évitez d'utiliser vos adresses de courriel et de texto personnelles ainsi que vos comptes de médias sociaux à des fins pédagogiques.
 - Les employeurs doivent s'assurer que vous savez où trouver leurs politiques et protocoles.
2. Les mêmes normes, comportements et obligations légales en vigueur dans la salle de classe régissent aussi les échanges en ligne.
 - Gardez un langage et un ton professionnels.
 - N'oubliez pas que vous êtes devant l'œil de l'ordinateur. Tenez pour acquis que vous êtes visible et que l'on peut vous entendre tout au long de la séance. La vidéoconférence vous permet de reconnaître les expressions du visage ainsi que le ton et l'inflexion de la voix.
 - Demandez à vos élèves de participer depuis une pièce appropriée, à savoir un espace partagé comme un bureau à domicile, une salle familiale ou la cuisine.
3. Respectez les limites professionnelles. Étant donné que les enseignants et les élèves participent à la vidéoconférence de leur domicile, les limites professionnelles peuvent commencer à s'estomper. Toute communication avec les élèves, les parents et les tutrices ou tuteurs doit être professionnelle. Les communications doivent :
 - avoir lieu pendant les heures de cours habituelles;
 - être liées à l'apprentissage de l'élève ou à ses progrès;
 - ne pas porter sur un sujet de nature personnelle.
4. Faites preuve de jugement professionnel afin de bien mettre les protocoles en place pour protéger la sécurité et la vie privée des participants. Sachez à qui appartient le contenu, protégez les renseignements sur les élèves et réglez les paramètres de confidentialité.
 - Avisez les élèves et les parents que vous ou d'autres participants enregistrerez peut-être les séances.
 - Gardez à l'esprit que les séances de vidéoconférence pourraient être enregistrées et largement diffusées. Certaines plateformes ne permettent pas aux élèves et aux parents d'enregistrer une séance, mais d'autres appareils pourraient être utilisés pour le faire.
 - Enregistrez les séances individuelles.
 - Soyez conscient du fait que les fonctions de clavardage ne sont pas privées et que vous ne devez pas vous en servir à des fins de conversation parallèle.
 - Conservez des notes comme vous le feriez normalement.
5. Si vous constatez qu'un élève est victime de mauvais traitements, de négligence, de cyberintimidation ou est aux prises avec des troubles de santé mentale, suivez les protocoles du conseil scolaire et consultez les recommandations professionnelles de l'Ordre :
 - [Utilisation des moyens de communication électroniques et des médias sociaux](#)
 - [Favoriser la santé mentale des élèves](#)
 - [Mieux réagir à l'intimidation entre élèves](#)
 - [Le devoir de signaler](#)

Enfin, pardonnez les erreurs qui ne manqueront pas de se glisser pendant vos séances de vidéoconférence. C'est une nouvelle plateforme de communication. Et il y aura forcément quelques problèmes techniques.

Nous apprenons tous comment nous servir des outils disponibles pour continuer de travailler dans un milieu moins qu'idéal. Soyez patient avec vous-même, vos élèves, les parents et les tutrices ou tuteurs.